



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2016**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

# Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	16
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	16
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	16
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	17
2.1.	Modalités de tarification.....	18
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	19
2.3.	Recettes.....	21
3.	Indicateurs de performance .....	22
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	22
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	23
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	25
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Montants financiers.....	27
4.2.	Etat de la dette du service .....	27
4.3.	Amortissements .....	27
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	27
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	28
5.	Actions de solidarité .....	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	30

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

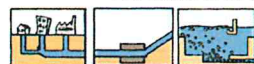
Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, MONCHEUX, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY
- Existence d'une CCSPL       Oui       Non
- Existence d'un zonage       Oui, date d'approbation : fin 2005       Non
- Existence d'un règlement de service       Oui, date d'approbation : 2009       Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2009*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2018*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2018*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *4 - Intégration des PR de Goin et Verny et de la station d'épuration de Goin et de son dégrilleur*
  - *Intégration du PR d'Alémont, de la step de Vigny et de son PR, du dégrilleur fin situé sur le réseau en amont de la station de Vigny. Définition du paramètre (TD) modifié dans la formule de révision des prix en raison du caractère saisonnier de l'élimination des boues.*
  - *Application dispositions nouveau régime de TVA – Modification article 60 contrat.*
  - *Intégration d'équipements nouveaux : 1 rhyzostep à Lorry Mardigny, 3 postes de relevage à Mardigny, 3 poste de refoulement à Lorry ; intégration des équipements dans l'inventaire et dans le renouvellement au titre du fond.*
- *Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 999 habitants au 31/12/2016 (8 909 au 31/12/2015).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 879 abonnés au 31/12/2016 (2 788 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'habitants desservis 31/12/15 Estimation	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'habitants desservis 31/12/16 Estimation	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en % du nombre d'abonnés
BUCHY	120	-	126	-	-
CHEMINOT	693	299	738	304	1,7
CHERISEY	283	121	286	124	2,5
GOIN	330	136	328	147	8,1
LIEHON	107	-	112	-	-
LORRY-MARDIGNY	647	-	647	-	-
ORNY	373	144	380	144	0
PAGNY LES GOIN	267	90	262	87	-3,3
POMMERIEUX	729	269	730	270	0,4
POURNOY-LA-GRASSE	583	220	572	249	13,2
SAILLY-ACHATEL	246	-	261	-	-
SAINT-JURE	317	109	316	108	-0,9
SECOURT	215	-	214	-	-
SILLEGNY	438	204	442	208	2,0
SILLY EN SAUNOIS	36	-	35	-	-
SOLGNE	1159	444	1159	445	0,2
VERNY	2047	624	2059	655	5,0
VIGNY	319	128	332	138	7,8
<b>Total</b>		<b>2 788</b>		<b>2 879</b>	<b>3,3</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 879.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 39,29 abonnés/km au 31/12/2016. (38,16 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,12 habitants/abonné au 31/12/2016. (3,19 habitants/abonné au 31/12/2015).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>328 470</b>	<b>286 334</b>	<b>-12,8 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Pommérieux et Pournoy la Grasse	990	810	-18,18
Secourt	400	414	3,5
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 53,289 km de réseau unitaire hors branchements,
- 15,463 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 4,511 km de réseau de refoulement

soit un linéaire de collecte total de 73,26 km (73,05 km au 31/12/2015).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage	VERNY	235 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m <sup>3</sup>

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : rhizostep de Vigny**  
Code Sandre de la station : 025771502056

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/05/2011								
Commune d'implantation			VIGNY (57715)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			400								
Nombre d'abonnés raccordés			138								
Nombre d'habitants raccordés			332								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			170								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2015 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE VIGNY					
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	4		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95,12				
DCO	17		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		93,51				
MES	2		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		99,23				
NGL	29,1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		56,51				
NTK	2		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		97,01				
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt	2,7		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		52,16				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/08/2016		0,1	95,1	0,5	93,5			1			

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)



**STEU N°2 : Saint Jure / Systeme d'épuration par percolation**  
Code Sandre de la station : 025761701821

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Infiltration par percolation							
Date de mise en service				30/08/2008							
Commune d'implantation				SAINT-JURE (57617)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				483							
Nombre d'abonnés raccordés				108							
Nombre d'habitants raccordés				316							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				142							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Ruisseau de VIGNY			
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		4				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,78	
DCO		22				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				96,62	
MES		3,6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				98,97	
NGL		109,4				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-15,17	
NTK		2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,89	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		2,6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				66,19	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
03/08/2016		0,1	97,7	0,5	96,6	--		2,7	-15,1	--	

**STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne**  
Code Sandre de la station : 025765501296

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/2000							
Commune d'implantation				SOLGNE (57655)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				1633							
Nombre d'abonnés raccordés				445							
Nombre d'habitants raccordés				1159							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				580							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau de Moince					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		3,3				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,20	
DCO		19,4				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				93,45	
MES		7,6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,68	
NGL		13,8				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60,79	
NTK		2,7				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				92,47	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		0,9				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				77,84	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
25/04/2016		2,1	94,5	15,6	90,3	6,9	89,2	9,5	55,4	0,7	70,7
01/08/2016		1,3	98,4	4,8	96,7	1,1	99,6	5	68	0,2	87,2

**STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot**  
Code Sandre de la station : 025713701813

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés de roseaux							
Date de mise en service				31/12/2007							
Commune d'implantation				CHEMINOT (57137)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				900							
Nombre d'abonnés raccordés				304							
Nombre d'habitants raccordés				738							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				202							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,5	
DCO		33				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				94,05	
MES		7,6				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,08	
NGL		46,4				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				42,06	
NTK		4,3				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				94,63	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		4,1				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				46,79	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
01/08/2016		0,2	97,5	1,4	94	0,3	97	2	42	0,1	46,7

**STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin**  
Code Sandre de la station : 025753201817

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/05/2007									
Commune d'implantation		PAGNY-LES-GOIN (57532)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		230									
Nombre d'abonnés raccordés		87									
Nombre d'habitants raccordés		262									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		70									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	4	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				95,06			
DCO	35	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				94,07			
MES	2,8	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				98,83			
NGL	5,3	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				82,90			
NTK	5,3	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				82,90			
pH		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt	1,7	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				62,23			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
04/07/2016		0,2	95	2,5	94	0,2	98,8	0,3	82,9	0,1	62,2

**STEU N°6: Rhizostep de Goin**  
Code Sandre de la station : 025725102136

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		rhizosphère									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		GOIN (57532)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		410									
Nombre d'abonnés raccordés		147									
Nombre d'habitants raccordés		328									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		212									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-							
DCO	19	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92,21							
MES	2,4	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	98,29							
NGL	49	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-13,95							
NTK	2	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	95,35							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	2,3	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	48,08							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
04/07/2016		--	--	1,5	92,2	0,1	98,2	3,9	-13,9	0,1	48

**STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux**  
Code Sandre de la station : 025754701244

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			5000								
Nombre d'abonnés raccordés			1650								
Nombre d'habitants raccordés			4469								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			2700								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		3,7				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				94,98	
DCO		16				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				92,69	
MES		3,1				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97,78	
NGL		8,5				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				66,26	
NTK		2,2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				91,22	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		1				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				62,60	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
Février		10,6	93,75	26,5	95,88	5,3	98,8	31,9	33,11	2,4	57,60
Août		2,2	96	10	92,44	1,2	98	3,1	-140	1	64,87

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			30/06/2015								
Commune d'implantation			LORRY MARDIGNY								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			920								
Nombre d'abonnés raccordés			450								
Nombre d'habitants raccordés			647								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			310								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RU DES CREUX					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		6		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		88			
DCO		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		82,35			
MES		8,3		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		89,36			
NGL		24,3		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		6,32			
NTK		5,1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		79,60			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1,9		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		28,63			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %	Conc kg/l	Rend %
25/04/2016		1,6	88	8,3	82,3	2,3	89,3	6,7	6,3	0,5	28,6

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	---	---
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	---	---
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	400	414
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	---
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	---
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	990	810
<b>Total des boues produites</b>	<b>1 182</b>	<b>1 224</b>

### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	----	---
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	----	---
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	<b>11,90</b>	<b>21,20</b>
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	---
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	---
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	<b>56</b>	<b>43,7</b>
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>67,90</b>	<b>64,90</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### **2.1. Modalités de tarification**



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2015</b>	<b>Au 01/01/2016</b>
Frais d'accès au service:	----	----
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement <sup>(1)</sup>	3 165 € HT	3 165 € HT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement <sup>(1)</sup>	6 330 € HT	6 330 € HT

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	---	---
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,33 €/m <sup>3</sup>	2,33 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	12,08 €	11,86 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,6892 €/m <sup>3</sup>	0,677 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m <sup>3</sup>	0,2330 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____ Lutte contre la pollution _____	---	---

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/07/2012 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif.

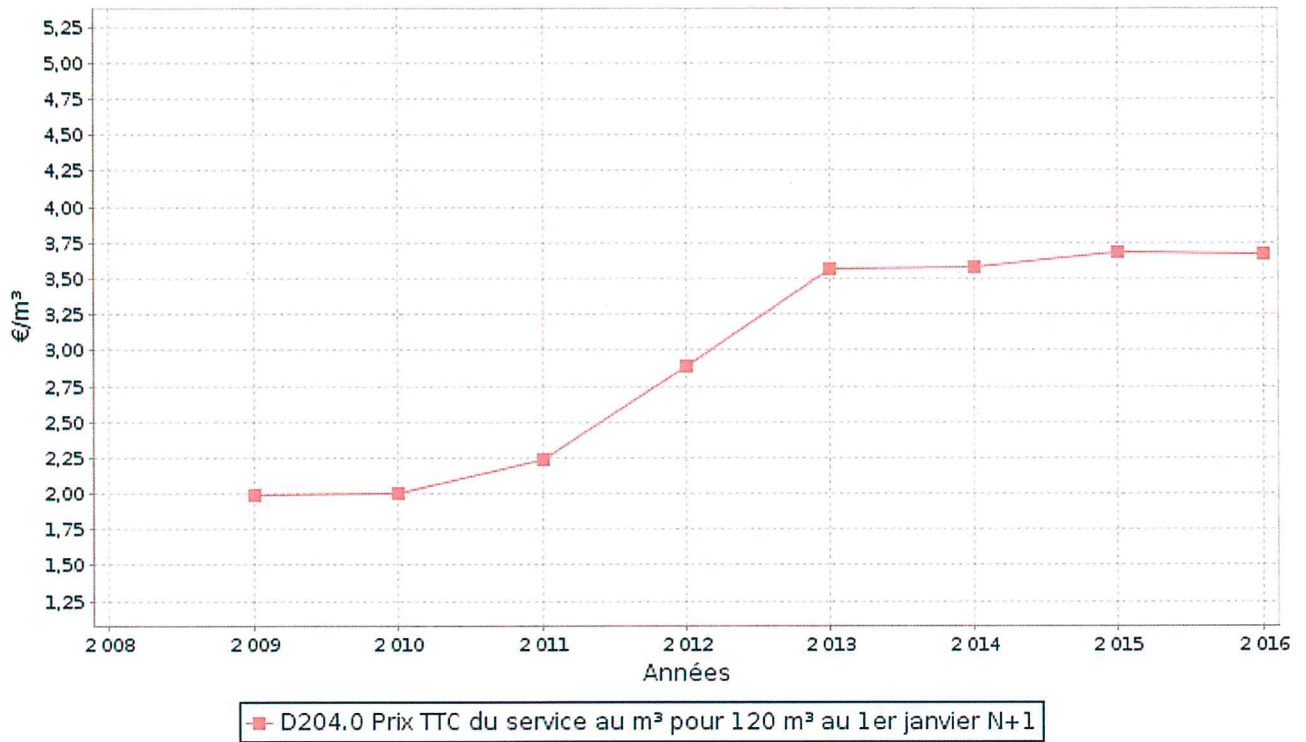
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	—	— %
Part proportionnelle	279,60	279,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	279,60	279,60	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	12,08	11,86	-1,86 %
Part proportionnelle	82,70	81,24	-1,77 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	94,78	93,10	-1,77 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	0,00	—	— %
Autre : Lutte contre la pollution	0,00	0,00	0 %
TVA	40,24	40,06	-0,45 %
<b>Total</b>	<b>442,58</b>	<b>440,72</b>	<b>-0,42 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,69</b>	<b>3,67</b>	<b>-0,54 %</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	661 785,10	674 756,17	1,96
<i>dont abonnements</i>	---	---	---
Redevance eaux usées usage non domestique	---	---	---
<i>dont abonnements</i>	---	---	---
Recette pour boues et effluents importés	---	---	---
Régularisations (+/-)	1 976,11	6 858,81	---
Total recettes de facturation	---	---	---
Recettes de raccordement	334 517,17	289 882,35	-13,34
Prime de l'Agence de l'Eau		0	--
Contribution au titre des eaux pluviales	73 376,31	112 002,23	52,64
Recettes liées aux travaux	---	---	---
Contribution exceptionnelle du budget général	---	---	---
Primes épuration	31 373,00	40 142,00	27,95
Total autres recettes	301,50	3 726,72	---
<b>Total des recettes</b>	<b>1 103 329,19</b>	<b>1 127 368,28</b>	<b>2,17</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

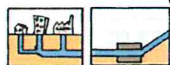


Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 31.99 % des abonnés potentiels (31,29 en 2015).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	—	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	—	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	—%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	—%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
rhizostep de Vigny	-	-	-
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	-	-	-
Station d'épuration de Solgne	-	-	-
Lagune de Cheminot	-	-	-
lagune de Pagny les Goin	-	-	-
Station d'épuration de Pommerieux	101	100	100
Rhysostep de Goin	-	-	-
Lagune de Lorry-Mardigny	-	-	-

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2015).



### 3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016</b>	<b>Conformité exercice 2015 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2016 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	-	-	-
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	-	-	-
Station d'épuration de Solgne	-	-	-
Lagune de Cheminot	-	-	-
lagune de Pagny les Goin	-	-	-
Station d'épuration de Pommerieux	101	100	100
rhizostep de Goin	-	-	-
Lagune de Lorry-Mardigny	-	-	-

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est *100* (100 en 2015).

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Solgne :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		21,20

#### Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	43,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		43,7

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 016 069,32	197 258,54
Montants des subventions en €	1 364 551,34	128 347,63
Montants des contributions du budget général en €	---	---

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 351 741,42	5 032 597,19
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	187 119,78	198 898,85
	en intérêts	201 277,10	200 069,41

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 382 746,98 € (351 530,54 € en 2015).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
SECOURT	1 173 320,00	1 275 501,00
SAILLY ACHATEL	1 781 335,00	1 866 501,00
MONCHEUX	665 836,00	----

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
SECOURT	2017/2018	1 173 320,00
SAILLY ACHATEL	2017/2018	1 781 335,00
MONCHEUX	2018/2019	665 836,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (0 €/m<sup>3</sup> en 2015).

En 2016, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2016, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de 0 / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de 0,73 %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2016 sur les factures émises au titre de l'année précédente (0,34% en 2016).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 909	8 999
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	—	—
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	67,90	64,90
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,69	3,67
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	31,99 %	31,29 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

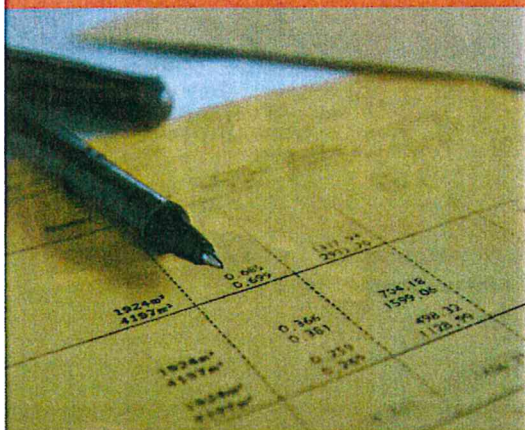
NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017  
CHIFFRES 2016

# L'agence de l'eau vous informe



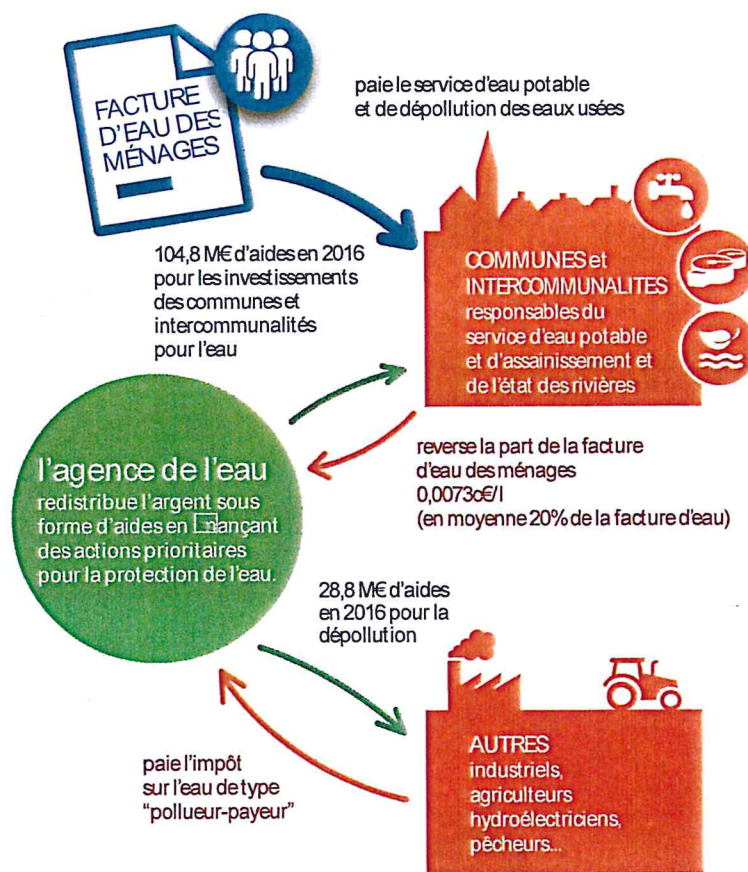
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m<sup>3</sup>**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national [www.serviceseaufrance.fr](http://www.serviceseaufrance.fr)).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- | la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- | la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- | la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- | la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



### recettes / redevances

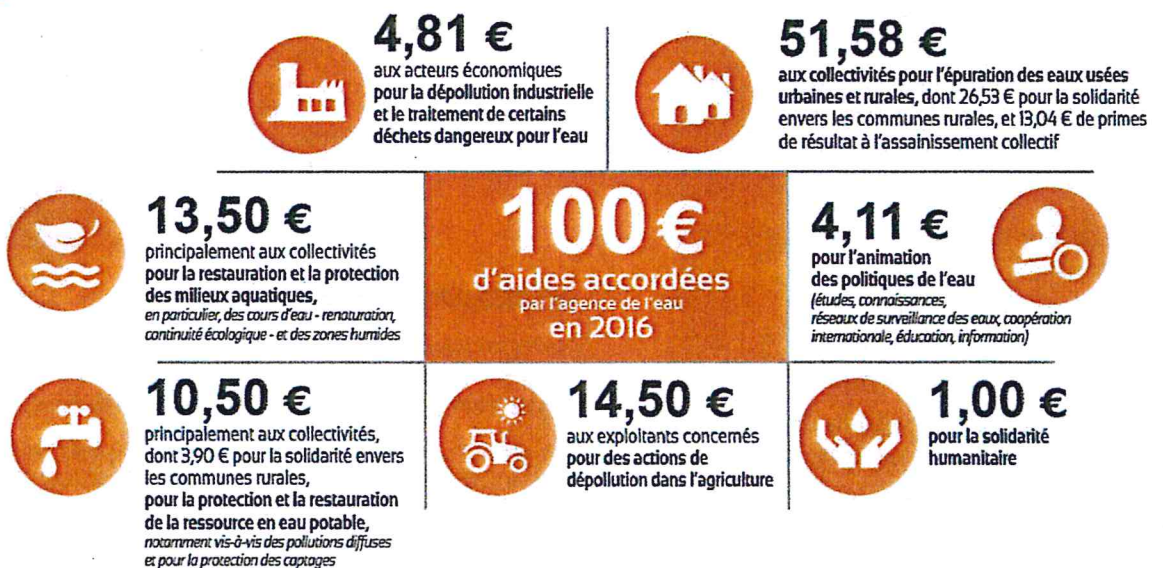
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

## RECOURRIR UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

## DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...). Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

## ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

## RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

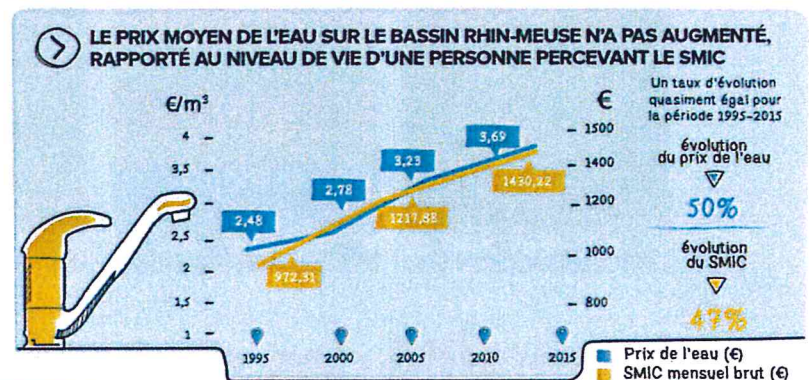
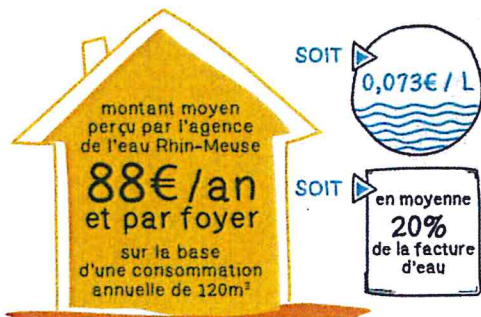
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

## POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

## SENSIBILISATION

### COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,  
toutes les données sur la qualité des eaux des  
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible  
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux  
sous système d'exploitation Android.